



PROCES-VERBAL DE RETROCESSION VOIE VERTE BARATIER

Etabli entre la **Communauté de Commune de Serre-Ponçon** et le **SMADESEP** (Syndicat mixte d'aménagement des rives du lac de Serre-Ponçon) le

- Vu l'arrête préfectoral n°2003-276-1 portant modification des statuts du SMADESEP pris en date du 3 octobre 2003 ;
- Vu la convention du 10 décembre 1999 entre Electricité de France et le SMADESEP ;
- Vu l'article L.1321-1 du Code General des Collectivités Territoriales définissant les règles d'établissement du procès-verbal de mise à disposition de biens ;
- Vu la convention d'autorisation de travaux sur le domaine public d'EDF du 10.05.2025
- Vu la délibération du Conseil communautaire du 8 juillet 2025

Dans le cadre de la convention EDF-SMADESEP-DREAL, la Communauté de Communes de Serre-Ponçon rétrocède au SMADESEP les aménagements décrits ci-dessous :

Voirie :

Type : voie verte enrobée

Mobilier : barrières à chaque entrées, signalétique verticale, abris vélo

Situation : l'itinéraire est en rive gauche de la Durance. Il est situé entre la zone humide du Liou et la zone commerciale et artisanale de Baratier.





Longueur : 609 ml

Largeur : 3 m

Coût de l'opération : 192 611.60 € HT

Liste des pièces annexées à la rétrocession :

- DOE
- Plans Topo
- Plans
- Récapitulatif financier détaillé

Fait à Embrun le

La Présidente de la Communauté
de Communes de Serre-Ponçon

Chantal EYMELOUD

Le Président du SMADESP

Victor BERENGUEL